



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-29937 Réfection de la vis d'Archimède numéro 1 de la station d'épuration d'Auteuil

Les soumissions seront reçues au plus tard à 10 h 30 le mardi 14 janvier 2020 au bureau des soumissions du Service du greffe, 1, place du Souvenir, Ville de Laval. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h 15 à midi et de 13 h à 17 h 30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 10 décembre 2019

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance du 3 décembre 2019, le règlement suivant:

Règlement numéro L-12626 modifiant le Règlement L-12437 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Laval

AVIS est de plus donné que ledit règlement est présentement en vigueur et qu'il est déposé au bureau du Greffier, au 1, place du Souvenir, Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens.

DONNÉ À LAVAL
Ce 10 décembre 2019

Me Valérie Tremblay, greffière



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT L-2001-3779 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE L-2000 DE LA VILLE DE LAVAL

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de cette ville, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement numéro L-2001-3779:

QUE le conseil municipal a adopté à sa séance du mardi 3 décembre 2019, le projet de Règlement numéro L-2001-3779 modifiant le Règlement L-2000 de la Ville de Laval pour un territoire situé en bordure du boulevard Sainte-Rose (côté nord) face à la rue Stéphanie;

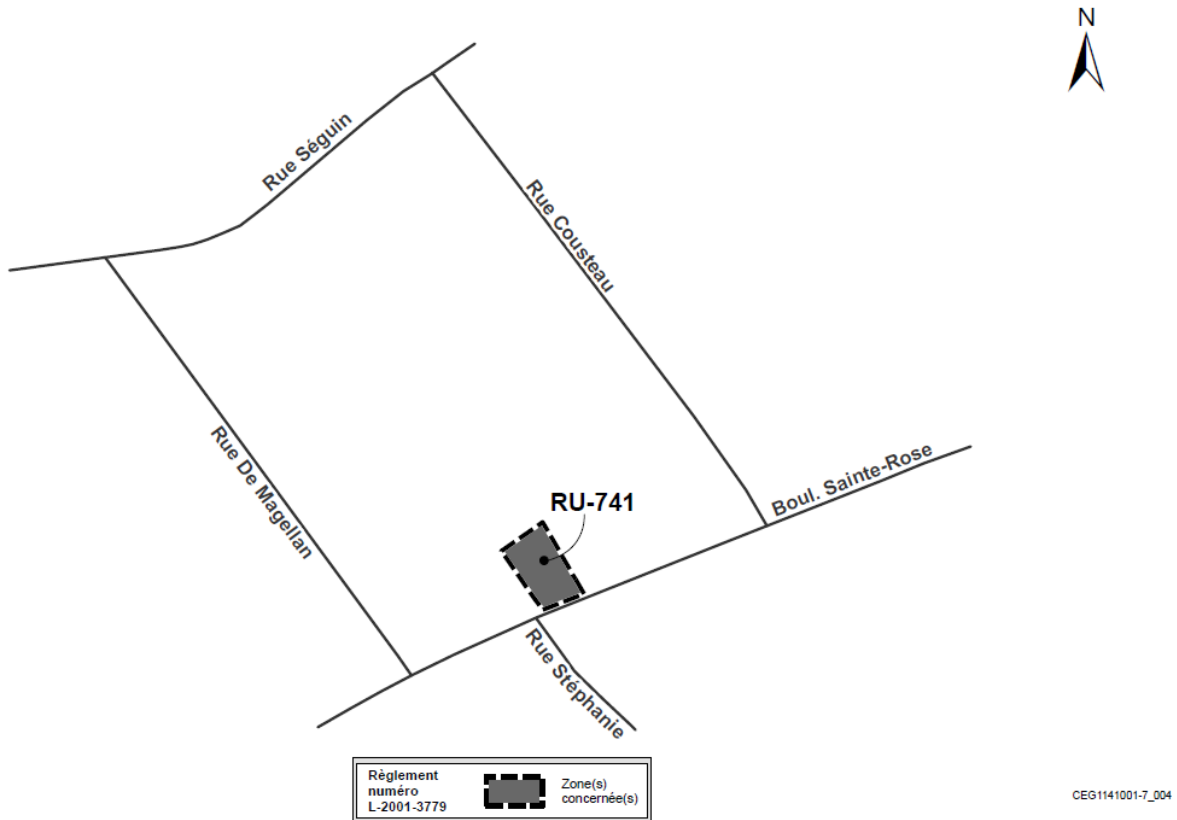
QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le jeudi 19 décembre 2019 à compter de 19 heures, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Laval, 1, place du Souvenir, Ville de Laval, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE le projet de Règlement numéro L-2001-3779 vise à amender le règlement de zonage L-2000 de la Ville en modifiant, de résidentiel RU-741 à résidentiel R-1253, le zonage d'un territoire situé en bordure du boulevard Sainte-Rose (côté nord) face à la rue Stéphanie;

QUE l'objet de ce projet de règlement est:

- de permettre la construction d'habitations bifamiliales et trifamiliales isolées aux conditions suivantes:
 - hauteur maximale: 2 étages;
 - les aires de stationnement doivent être situées dans la cour arrière et reliées à la voie publique par une seule allée de circulation;
 - la délivrance des permis de construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par le Comité exécutif de la Ville afin d'assurer une intégration harmonieuse de ces nouvelles habitations dans leur milieu d'insertion.
- de permettre la construction d'habitations unifamiliales isolées ou jumelées aux conditions suivantes:
 - hauteur maximale: 2 étages;
 - un espace végétalisé, dont la plus petite dimension (largeur et longueur) est d'au moins 20,5 pieds (6,248 m), doit être aménagé dans la cour arrière.
- de ne plus autoriser l'usage «école d'arts martiaux» et, par le fait même, de ne plus régir les dimensions d'un bâtiment accessoire abritant cet usage.

QUE le secteur concerné est délimité de la manière suivante:



QU'au cours de cette assemblée publique le Maire, ou tout autre membre du Conseil, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement est disponible, pour consultation, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, 1, place du Souvenir, du lundi au vendredi de 8 h 15 à midi et de 13 h à 17 h 30.

DONNÉ À LAVAL
Ce 10 décembre 2019

Me Valérie Tremblay, greffière



AVIS PUBLIC

AVIS est, par la présente, donné que les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 se tiendront selon le calendrier suivant:

Janvier	Mardi le 14 janvier 2020 à 19 heures
Février	Mardi le 4 février 2020 à 19 heures
Mars	Mardi le 10 mars 2020 à 19 heures
Avril	Mardi le 7 avril 2020 à 19 heures
Mai	Mardi le 5 mai 2020 à 19 heures
Juin	Mardi le 2 juin 2020 à 19 heures
Juillet	Mardi le 7 juillet 2020 à 19 heures
Août	Mardi le 11 août 2020 à 19 heures
Septembre	Mardi le 1 ^{er} septembre 2020 à 19 heures
Octobre	Mardi le 6 octobre 2020 à 19 heures
Novembre	Mardi le 3 novembre 2020 à 19 heures
Décembre	Mardi le 1 ^{er} décembre 2020 à 19 heures

DONNÉ À LAVAL
Ce 10 décembre 2019

Me Valérie Tremblay, greffière



AVIS DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté les règlements suivants:

Règlement numéro L-12691 décrétant l'acquisition du lot 1 637 918 du cadastre du Québec avec l'immeuble dessus érigé portant le numéro 1200, boulevard Chomedey et décrétant un emprunt de 20 923 000 \$ à cette fin

Approbations requises:

Adoption par le conseil municipal:	10 septembre 2019
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:	27 novembre 2019

Règlement numéro L-12699 modifiant la clause d'imposition du Règlement L-11755 décrétant l'exécution de travaux de remplacement et de prolongement de conduites de refoulement et d'égout sanitaire, incluant des travaux de réfection de la chaussée, sur une partie du chemin du Bord-de-l'Eau ainsi que des rues Montreuil et Larivière et décrétant un emprunt de 1 745 000 \$ à cette fin

Approbations requises:

Adoption par le conseil municipal:	1 ^{er} octobre 2019
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:	2 décembre 2019

AVIS est de plus donné que les règlements sont déposés au bureau du Greffier, 1, place du Souvenir, Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens.

DONNÉ À LAVAL
Ce 10 décembre 2019

Me Valérie Tremblay, greffière



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a, lors de sa séance ordinaire du mardi 3 décembre 2019, aliéné les biens ci-dessous décrits:

LOT(S) – CADASTRE DU QUÉBEC	BÉNÉFICIAIRE	CONSIDÉRATION
1 717 801, 1 717 800, 1 717 799, 1 717 788, 1 717 809 et les parties de lots 1 717 677, 1 717 673, 1 717 674 (6 285 619), 1 720 332 (6 288 762 et 6 288 765), 1 717 660 (6 285 622) 1 720 325 (6 288 768).	Mme Nada Abdul Sater et M. Mathiew Keoraghlian	810 300 \$

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes.

DONNÉ À LAVAL
Ce 10 décembre 2019

Me Valérie Tremblay, greffière



AVIS DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro L-2001-3746 modifiant le Règlement L-2000 de la Ville de Laval afin d'assujettir les permis de construction pour certains bâtiments de quatre (4) étages et plus et pour tous les bâtiments de douze (12) étages et plus à l'approbation d'un plan relatif à l'implantation et à l'intégration architecturale (PIIA)

Approbations requises:

Adoption par le conseil municipal:
Entrée en vigueur:

5 novembre 2019
28 novembre 2019

XXXXXXXXXX

AVIS est de plus donné que ledit règlement est déposé au bureau du Greffier, 1, place du Souvenir, Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens.

DONNÉ À LAVAL
Ce 10 décembre 2019

Me Valérie Tremblay, greffière



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que tout intéressé peut se faire entendre par le comité exécutif de la Ville de Laval le mercredi 8 janvier 2020 à 9 h en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 1, place du Souvenir, Ville de Laval.

À cette séance il sera discuté des demandes de dérogation mineure suivantes:

- Cour latérale nord-est de 3 mètres (9,84 pieds) au lieu d'un minimum de 3,05 mètres (10 pieds) et une cour arrière de 4,67 mètres (15,32 pieds) au lieu d'un minimum de 4,88 mètres (16 pieds) pour un bâtiment commercial existant situé sur le lot 1 158 564 du cadastre du Québec, soit au 4740, boulevard Sainte-Rose;
- Superficie de 457,5 mètres carrés (4 924,49 p.c.) au lieu du minimum de 464,52 mètres carrés (5 000 p.c.) et une largeur de lot de 14,44 mètres (47,38 pieds) au lieu du minimum de 15,24 mètres (50 pieds) pour un nouveau lot créé à même une partie du lot 1 602 132 du cadastre du Québec, soit sur la rue du Val-des-Bois.

DONNÉ À LAVAL
CE 10 décembre 2019

Me Valérie Tremblay, greffière